

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 14 septembre 2022 à 16 h  
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement  
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétérautville

**ABSENCE :**

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics  
Madame Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Monsieur José PIERRE, directeur du Bureau de projets et développement des services aux citoyens  
Monsieur Réjean Boisvert, chef de Division de l'urbanisme  
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Aucun citoyen.

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 16 h.

---

**CA22 27 0279**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**Déclarations des élu(e)s.**

Aucune déclaration.

---

**Période de questions des citoyens.**

Aucune question des citoyens.

---

**CA22 27 0280**

**Édicter une ordonnance visant à la fermeture de la rue Des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant la fermeture de la rue Des Groseilliers, à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1222448004

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 16 h 06.

70.02

---

---

Pierre LESSARD-BLAIS  
maire d'arrondissement

---

Annick BARSALOU  
secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2022.